

COMPTE RENDU REUNION du 28 janvier 2020

Présents : T. Peycéré (TP), S. Vergès (SV), D. Vialade (DV), , C. Pellefigue (CP),
; JP Rouillon (JPR)

Absents excusés : Philippe Pécapéra (PP), P Cano (PC) procurations à TP

Secrétaire de séance : S. Vergès

Début de la séance : 18h35

Ordre du jour :

- Validation CR du 11/12
- Délibérations :
 - Statuts Agedi
 - Vente bois
 - Subvention FAR et CCAM
- Devis
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour.

- **VALIDATION DU CR du 11/12**

Pas de remarques.

CR validé à l'unanimité

- **DELIBERATIONS**
AGEDI

Mme le Maire expose au conseil l'historique d'Agedi qui est un syndicat intercommunal avec pour missions le développement de services informatiques et d'accompagnement des communes. Les besoins évoluant, il a été demandé au syndicat de modifier ses statuts et notamment l'article 3 qui modifie la forme juridique en devenant un Syndicat Informatique Mixte Ouvert.

le CM valide à l'unanimité la délibération.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme le Maire présente à nouveau les investissements prévus en 2020. Il s'agit de l'aire de jeux et de l'achat de 6 gabions pour le parvis de la salle des fêtes.

Pour l'enfouissement des lignes électriques et télécom, le projet a été accepté par le SDE mais l'étude de chiffrage réel ne pourra être faite avant l'été et les travaux ne débuteraient qu'à partir de 2021.

Ce projet est donc reporté après les vacances d'été.

Il s'agit donc de solliciter les différentes collectivités pour obtenir les subventions.

Le CM valide à l'unanimité la délibération.

BOIS - coupe sur pied

Suite à l'annonce de vente de bois sur pied, seule 1 personne s'est faite connaître mais se retire de la vente.

Il y a une coupe sur la forêt de Villenave qui fait suite aux tempêtes (acacias).

Sur la forêt d'Escondeaux, l'ONF a marqué les frênes mais cela reste du petit diamètre.

Si aucune personne n'est intéressée, l'ONF préconise au conseil de vendre au réseau énergie bois.

Le CM fixe le tarif à 15€/stère pour les 2 parcelles et pour les acheteurs de la commune.

Si pas d'acheteur, le CM valide la proposition de l'ONF.

Le CM valide à l'unanimité la délibération

A l'heure où est rédigé ce compte rendu, 3 acheteurs se sont manifestés.

La décision finale sera prise après la visite des lots.

- **DEVIS**

Mme le Maire reprend le devis des gabions car la société nous a fait une autre proposition d'assise sur les gabions. Il s'agit de bois de mélèze au lieu d'ardoise.

Elle demande aussi l'avis des conseillers sur la couleur de la pierre, le gris-noir ayant une plus-value.

Il faut également modifier la hauteur d'assise à 0,50 au lieu de 0,60.

JPR indique que l'ardoise peut éclater si de l'eau s'infiltré et qu'il gèle.

Le bois est plus chaleureux et moins froid.

Côté pierre, le CM valide la couleur ocre-grise sans surcoût.

Le devis sera refait en fonction de ces nouveaux critères. La société retenue au précédent conseil ne change pas.

Après discussion le CM valide le coloris et l'assise en bois.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

JPR pose la question du tarif ordures ménagères à savoir qu'aujourd'hui, avec le tri étendu aux plastiques et le composteur, il ne sortirait sa poubelle des OM que tous les 3 mois..Est-ce que les tarifs seront revus ?

La question sera posée à la CCAM.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h10.